

Département de la
Charente-Maritime

Admis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

17 FEV 1965
ROCHEFORT/MER (COMMUNE)

+++

Séance du 10 février 1965

+++

18 FEV 1965
ROCHEFORT

VILLE de ROYAN

OBJET :

Location vente

Maisons de La Ratoire

65018

Le dix février mil neuf cent soixante cinq, à 18 h 30 le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 6 février 1965.

ETAIENT PRESENTS : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSAU, LANCUE, MOUCHOT, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FLAHAUT, FONTANILLE, REIX, BERLAND, ETCHEBER, FOUCHE, BOUCHET, GALLAND, LANUSSE, GACHET.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. ETCHEBER ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le rapporteur rappelle que le 8 septembre 1959, le Conseil Municipal avait décidé l'acquisition d'un terrain sis au lieu dit "La Ratoire" en vue de la construction de 5 logements destinés à être distribués en location vente.

Le 30 octobre de la même année les plans étaient approuvés et l'adjudication lancée. Le Conseil Municipal a procédé à l'affectation de ces logements le 13 décembre 1961 et a décidé le 11 octobre 1963 du mode de calcul de l'amortissement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à signer les actes de location vente avec les attributaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé du rapporteur

Vu les délibérations des 8 septembre 1959, 13 décembre 1961 et 11 octobre 1963,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les attributaires des logements de La Ratoire les actes concédant les immeubles en location vente sur une période de 20 ans dont le point

de départ est fixé au 1er janvier 1965.

- que la ville paiera directement la prime d'assurance vie à la Caisse Nationale de Prévoyance 56, rue de Lille à Paris 8e et récupèrera chaque mois par douzièmes son montant sur chacun des bénéficiaires pendant la durée prévue aux contrats.
- que le montant de la mensualité à régler par chacun des bénéficiaires s'établira sur les bases suivantes :

Monsieur HEMARD Roger Gérard, 23 avenue du Petit Parc et Allée de La Ratoire

Valeur du terrain	6 257.53
Coût de construction	27 415.
	<hr/>
TOTAL	<u>33 672.53</u>

L'amortissement sur une durée de vingt ans est calculé au taux de 8,0243 %.

Et ressort par suite à la somme mensuelle de :

$\frac{33\ 672 \times 8,0243 \times 20}{100 \times 240}$	soit	225.17
A laquelle s'ajoute 1/12 de la prime d'assurance vie soit 199.62/12		16.64
		<hr/>
Total à payer chaque mois		<u>241.81</u>

Monsieur ISSAD Christian Mohamed, 3 Allée de La Ratoire

Valeur du terrain	6 287.61
Coût de construction	27 415.
	<hr/>
Ensemble	<u>33 702.61</u>

L'amortissement sur une durée de vingt ans est calculé au taux de 8,0243 %.

Et ressort, par suite, à la somme mensuelle de :

$\frac{33\ 702.61 \times 8,0243 \times 20}{100 \times 240}$	soit	225.37
A laquelle s'ajoute le 1/12 de la prime d'assurance vie soit 104.64/12		8.72
		<hr/>
Total à payer chaque mois		<u>234.09</u>

Monsieur RAVET Henri, 5 allée de La Ratoire

Valeur du terrain	6 723.84
Cout de construction	27 415.
	<hr/>
Total	34 138.84
	<hr/> <hr/>

L'amortissement sur une durée de vingt ans est calculé au taux de 8,0243 %.

Et ressort par suite à la somme mensuelle de :

$\frac{34\ 138.84 \times 8.0243 \times 20}{100 \times 240}$	soit	228.29
---	------	--------

A laquelle s'ajoute 1/12 de la prime d'assurance vie soit 186.24/12		15.52
		<hr/>

Total à payer chaque mois		243.81
		<hr/> <hr/>

Monsieur ROBERT Roger, 7 allée de La Ratoire

Valeur du terrain	5 896.52
Cout de construction	27 415.
	<hr/>
Total	33 311.52
	<hr/> <hr/>

L'amortissement sur une durée de vingt ans est calculé au taux de 8,0243 %

Et ressort, par suite à la somme mensuelle de :

$\frac{33\ 311.52 \times 8.0243 \times 20}{100 \times 240}$	soit	222.75
---	------	--------

A laquelle s'ajoute 1/12 de la prime d'assurance vie soit 186.24/12		15.52
		<hr/>

Total à payer chaque mois		238.27
		<hr/> <hr/>

Monsieur BOUYER Robert André, 9 Allée de La Ratoire

Valeur du terrain (452 M.)	6 227.44
Cout de construction	30 212.68
	<hr/>
Total	36 440.12
	<hr/> <hr/>

L'amortissement sur une durée de vingt ans est calculé au taux de 8,0243 %

Et ressort par suite à la somme mensuelle de :

$\frac{36\ 440,12 \times 8,0243 \times 20}{100 \times 240}$	soit	243.67
A laquelle s'ajoute 1/12 de la prime d'assurance vie soit 130.49/12		10.87
		<hr/>
Total à payer chaque mois		254.54
		<hr/> <hr/>

Fait et délibéré à Royan, les jour , mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,



M. Bouyer



VU

ROCHEFORT-s/MER, le
Le Sous-Préfet,

17 FEV. 1965

[Signature]